

Séance du 28 octobre 2022

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETТАZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 14

Votants : 17

Absents excusés :

Alain CRETТАZ (Pouvoir donné à Bertrand GALLEE)
Yves BAZY (Pouvoir donné à Adrien MENIER)
Stéphanie ROBERT (Pouvoir donné à Alain GALLAIS)
Elisabeth BORDEAU (Pouvoir donné à Béatrice TIPPING)
Alain GALLAIS (arrivée à 22h00 après les délibérations)

Date de la convocation :
Le 20 octobre 2022

Secrétaire : M. MENIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H07.

Délibération n°01-09-2022 : Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ADOpte** le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2022.

- Délibération n°02-10-2022 : Mandat donné au CDG22 pour mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publiques, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023,
- **PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

- Délibération n°03-10-2022 : Recrutement d'un adjoint technique territorial suite à la mutation d'un agent dans une autre collectivité territoriale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **ADOpte** la proposition de recruter un Adjoint Technique suite à la mutation d'un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} novembre 2022,
- **MODIFIE** le tableau des emplois.

- Délibération n°04-10-2022 : Validation d'un devis de géomètre-expert pour le bornage des parcelles AB227 et AB228

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le devis du Géomètre-Expert 1 pour un montant de 1 872.00€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce sujet.

Séance du 28 octobre 2022

- Délibération n°05-10-2022 : validation acquisition des parcelles AB399

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune de Plouasne de la parcelle susmentionnée au prix indiqué,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ces acquisitions.

- Délibération n°06-10-2022 : Validation d'un devis de géomètre-expert pour le bornage des parcelles AB399

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le devis du Géomètre-Expert 1 pour un montant de 1 680.00€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce sujet.

- Délibération n°07-10-2022 : Marché Etude Urbaine – Validation moins-value

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la moins-value de 696€ TTC proposée par l'Atelier du Canal le 22 juillet 2021,
- **VALIDE** la proposition d'un montant de 34 000€ HT, soit 40 800€ TTC.

- Délibération n°08-10-2022 : Marché Etude Urbaine – Validation du rapport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **ENTERINE** le rapport de l'Etude Urbaine remis par le bureau d'études de l'Atelier du Canal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- **ACCEPTE** le transfert de cette délibération à DINAN AGGLOMERATION dans le but de l'intégrer à l'accord de modification n°2 du PLUIh.

- Délibération n°09-10-2022 : Marché Logements au-dessus du restaurant – Moins-value Ets Martin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le retrait des Etablissements Martin pour la partie charpente du lot n°10 du marché,
- **VALIDE** le nouveau devis d'un montant de 51 783.20€ HT, soit 56 379.44€ TTC,
- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire signe tous documents se rapportant à ce sujet.

- Délibération n°10-10-2022 : Marché Logements au-dessus du restaurant – Devis Domino Constructions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **VALIDE** l'entrée de Domino Constructions dans le marché des logements au-dessus du restaurant,
- **ENTERINE** le devis de Domino Constructions pour un montant de 14 503.33€ HT, soit 17 404.00€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette délibération.

- Délibération n°11-10-2022 : Marché Mairie – Validation d'une plus-value pour l'acquisition d'une porte automatique pour l'entrée de la mairie

- *La délibération est ajournée faute de réception du devis.*

- Délibération n°12-10-2022 : Marché Mairie – Validation devis plus-value Cresto Modules

- *La délibération est ajournée. Des différences non expliquées sont à discuter avec le bureau d'études*

- Délibération n°13-10-2022 : Marché Mairie – Validation du lot n°10 – Plateforme Elévatrice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **VALIDE** le devis de la société Green DISTRICUTION pour un montant de 18 000€ HT, soit 18 990€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce sujet.

- Délibération n°14-10-2022 : Validation devis de raccordement au réseau public et mise en place d'une convention avec les consorts Goupil

- *La délibération est ajournée. Un rendez-vous avec les concernés doit être planifié.*

- Délibération n°15-10-2022 : Dinan Agglomération Eaux Pluviales

- *La délibération est ajournée suite à l'appel de M. Guessant de Dinan Agglomération. Une prise de position sera demandée aux communes début 2023.*

Séance du 28 octobre 2022

- Délibération n°16-10-2022 : DM pour transfert de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le transfert de crédits de 45 000€ de l'article 2313 à l'article 2031,
- **AUTORISE** le transfert de crédits de 10 000€ du chapitre 022 au chapitre 012 article 6413.

- Délibération n°17-10-2022 : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNSS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement d'une subvention de 200€ à l'association UNSS du collège de la Gautrais.

- Délibération n°18-10-2022 : validation du devis La Poste concernant l'adressage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de La Poste pour un montant de 6051.00€ HT, soit 7 261.20€ TTC.

- Délibération n°19-10-2022 : Désignation d'un référent incendie/secours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** le correspondant incendie et secours de Plouasne
- **EST NOMME** référent incendie et secours Antoine CHATAIN
- **EST NOMME** référent incendie et secours suppléant Anthony RIGOLLE

- Délibération n°20-10-2022 : validation acquisition des parcelles B674, B673, B1490, B1492

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune de Plouasne des parcelles susmentionnées aux prix indiqués,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ces acquisitions.

Michel DAUGAN
Le Maire



Adrien MENIER
Le Secrétaire

